

20
IMPACT
24

IMPACT 2024

**À VOUS
DE JOUER!**

**DU 16 JANVIER
AU 3 MARS 2023**

1

LE FONDS DE DOTATION PARIS 2024

LE FONDS DE DOTATION PARIS 2024 - UN OUTIL INÉDIT

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques, un comité d'organisation a décidé de se doter d'un outil exclusivement dédié au **mécénat**.

Quel outil ? Un Fonds de dotation, qui porte le programme Impact 2024

Le but ? Améliorer le quotidien des personnes les plus éloignées de la société grâce au sport

Comment ? En soutenant, notamment financièrement, la création, le développement ou l'émergence de projets sociaux et environnementaux sur tout le territoire national

LE PROGRAMME IMPACT 2024

PARIS2024



UNE SÉRIE D'APPELS À PROJETS

Chaque année, plusieurs appels à projets permettent à différents acteurs (Fédérations sportives, acteurs publics, monde associatif...) d'obtenir un financement compris entre 10Ke et 250Ke pour mettre en place leur projet



CO-FINANCÉS PAR DIFFÉRENTS ACTEURS

Ce financement est issu de différents acteurs (publics, privés), qui mutualisent leurs ressources pour faciliter les candidatures, démultiplier l'impact et mieux travailler ensemble



AVEC UN OBJECTIF COMMUN

Ce programme permet à ceux et celles qui agissent au quotidien sur le terrain d'avoir plus de moyens pour multiplier leur impact. L'objectif ? Démontrer et accélérer le rôle du sport dans tous les domaines sociétaux et sociaux

LES THÉMATIQUES DES PROJETS SOUTENUS

Des thématiques qui répondent aux enjeux sociétaux



LE SPORT COMME
VECTEUR DE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



LE SPORT POUR
L'ÉDUCATION ET LA
CITOYENNETÉ



LE SPORT POUR
L'INCLUSION,
L'ÉGALITÉ ET LA
SOLIDARITÉ



Le sport pour
l'environnement et le
climat

Exclusivement au profit des personnes les plus vulnérables de la société

Une attention particulière sera portée aux projets alliant les volets sport et culture

LES RÉSULTATS DU PROGRAMME IMPACT 2024



**PLUS DE 700
PROJETS FINANCÉS**



**+32 000 000 €
DISTRIBUÉS**



**PLUS DE 2,5
MILLIONS
DE BÉNÉFICIAIRES**

Principalement des personnes éloignées de la pratique sportive et souvent en situation de vulnérabilité: jeunes en QPV, en zones rurales, jeunes filles, personnes en situation de handicap, personnes réfugiées, seniors ...

2

IMPACT 2024
ÉDITION #3

Bilan en Centre-Val de Loire

Les lauréats 2022 en région Centre- Val de Loire

« **Le truck de sport** » - ADESLI

Thématique : Le sport pour la santé et le bien-être

Montant : 20 000 euros – projet porté au niveau local

« **Rencontres inclusives** » - APIRJSO – La Couronnerie

Thématique : Le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité

Montant : 20 000 euros – projet porté au niveau local

« **Sport-santé & handicap : vers une pratique inclusive des activités physiques adaptées et de santé pour lutter contre les inégalités sociales et promouvoir la santé** » - Association Adapei 37

Thématique : Le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité

Montant : 12 000 euros – projet porté au niveau local

« **Inclusion, parité, reconvention** » - Ville de Châteauroux

Thématique : Le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité

Montant : 18 000 euros – projet porté au niveau local

Témoignages

- « **Inclusion, parité, reconvention** » - Ville de Châteauroux - Antoine DROTZ
- « **Rencontres inclusives** » - APIRJSO - La couronnerie - Sylvain Brulaire



**QUESTIONS /
RÉPONSES**



3

IMPACT 2024 - L'APPEL À PROJETS À DESTINATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

APPEL À PROJETS IMPACT 2024 - ÉDITION 2023

PORTEURS DE L'APPEL À PROJETS

- Agence nationale du Sport
- Fonds de dotation Paris 2024
- CNOSF
- CPSF
- Ville de Paris
- Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis
- Métropole du Grand Paris
- Ville de Marseille
- Française des Jeux

PÉRIODE DE CANDIDATURE

**Du lundi 16 janvier 2023
à 9h (heure de Paris) au
vendredi 03 mars 2023 à
18h (heure de Paris)**

RÉSULTATS ANNONCÉS

Mi-mai / juin 2023

UN SOUTIEN COMPLET AUX PROJETS

UNE
RECONNAISSANCE
DE LA QUALITÉ



UN SOUTIEN
FINANCIER



UN
ACCOMPAGNEM
ENT POUR
MONTER EN
COMPÉTENCES



LA CRÉATION
D'UN VIVIER DE
TALENTS



LA
PARTICIPATION
À L'IMPACT
POSITIF DES
JEUX DE PARIS
2024



VOUS ÊTES ?

- Un acteur du mouvement sportif (club, ligue...)
- Une association loi 1901
- Une collectivité

VOTRE PROJET ?

- Se déroule en 2023
- A lieu sur le territoire français (territoire métropolitain, DOM-TOM, CROM)
- Est porté en consortium

VOUS PORTEZ UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL QUI UTILISE LE SPORT POUR



LA SANTÉ
ET LE BIEN-ÊTRE



L'ÉDUCATION
ET LA CITOYENNETÉ



L'INCLUSION, L'ÉGALITÉ
ET LA SOLIDARITÉ



L'ENVIRONNEMENT
ET LE CLIMAT

PARTICIPEZ À LA 4^E ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS

A stylized, dark blue number '4' logo is positioned on a white rectangular background that is tilted slightly to the right. The background is set against a vibrant green background with abstract shapes, including a blue semi-circle at the bottom and a dark blue banner-like shape below the white rectangle.

CRITÈRES D'ÉLICIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

**QUI PEUT
CANDIDATER ?**

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, LE PORTEUR DE PROJET DOIT ÊTRE :

- Une association reconnue d'intérêt général et/ou d'utilité publique à but non lucratif
- Une fondation reconnue d'intérêt général et/ou d'utilité publique à but non lucratif
- Une collectivité locale et/ou territoriale

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**

QUI SONT

**LES ACTEURS
ÉLIGIBLES ?**

LES ORGANISATIONS DU MOUVEMENT SPORTIF ELIGIBLES

- Une fédération sportive agréée
- Une ligue régionale sportive
- Un comité départemental sportif
- Un comité régional et sportif (CROS)
- Un comité départemental et sportif (CTOS)
- Un club sportif affilié à une fédération sportive
- Une association sportive scolaire/universitaire

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**

QUI SONT

**LES ACTEURS
ÉLIGIBLES ?**

UNE ORGANISATION HORS MOUVEMENT SPORTIF

- Une association loi 1901 ;
- Une association reconnue d'utilité publique ;
- Une fondation reconnue d'utilité publique ;
- Un établissement public à caractère administratif.

UNE COLLECTIVITÉ

- Une région ;
- Un département ;
- Une commune ;
- Une collectivité d'outre mer ;
- Une collectivité à statut particulier.

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**

QUI SONT

**LES ACTEURS
ÉLIGIBLES ?**

Dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024, vous pouvez vous associer à 4 autres organisations dont au moins un représentant du mouvement sportif pour composer votre consortium. La mise en consortium est obligatoire pour les projets régionaux et nationaux.

- Une organisation du mouvement sportif ;
- Une collectivité locale et/ou territoire ;
- Une association régie par la loi de 1901 ;
- Une association reconnue d'utilité publique ;
- Une fondation reconnue d'utilité publique ;
- Un établissement public à caractère administratif ;
- Une école ;
- Un établissement scolaire ;
- Un établissement de l'enseignement supérieur ;
- Un établissement ou service social ou médico-social ;
-

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**

QUI SONT

**LES ACTEURS
ÉLIGIBLES AU
CONSORTIUM ?**

**QUELS SONT
LES CRITÈRES D'ÉLICIBILITÉS
À RESPECTER ?**

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par un ou des organismes d'intérêt général ou une collectivité locale et/ou territoriale (qui répondent cumulativement aux trois conditions suivantes : être d'intérêt général ou d'utilité publique, à but non lucratif, être constitué en association ou en fondation ; ou être une collectivité locale et/ou territoriale)
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans un des thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté, inclusion, solidarité et égalité, environnement et climat
- Démarrer courant de l'année 2023. Le projet peut se dérouler en 2024 mais doit impérativement commencer en 2023
- S'inscrire dans la durée
- Avoir lieu sur le territoire français (territoire métropolitain, DOM-TOM-CROM)
- Demander un soutien financier supérieur ou égal à 10 000 euros
- Le porteur de projet ne peut pas être le porteur d'un autre projet dans le cadre d'Impact 2024 pour la même édition
- Le projet ne doit pas être soutenu via d'autres financements de l'Agence Nationale du Sport, du CNOSF, du CPSF ou du FDD pour l'année 2023

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**

QUELS SONT

**LES CRITÈRES
D'ÉLIGIBILITÉS ?**

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par une organisation ayant plus d'une année d'existence juridique
- Avoir déposé un dossier complet dans les dates d'ouverture des appels à projets
- Dans le cas de projets porté à l'échelle nationale et régionale, être porté par un consortium d'acteurs (entre 3 et 5 organisations)
- Dans le cas de projets de niveau local, être porté au bénéfice d'un public qui dépasse le cercle du public habituel de la structure porteuse
- Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusif d'infrastructures
- **ATTENTION :** Dans le cas d'un renouvellement, pour être éligible **vous devez remplir le bilan intermédiaire**, qualitatif et financier de votre projet soutenu par Impact 2024 en 2022.

APPEL À PROJETS
IMPACT 2024

QUELS SONT

LES CRITÈRES
D'ÉLIGIBILITÉS ?

Quels sont les niveaux et montants de soutien d'Impact 2024 ?

- **Niveau national** : projet porté obligatoirement en consortium de 3 à 5 organisations éligibles dont l'organisation porteuse du projet (qui remplit la demande de subvention), dont le territoire d'intervention est au moins 2 régions (demande de subvention à partir de 50 001 euros par an) ;
- **Niveau régional** : projet porté obligatoirement en consortium de 3 à 5 organisations éligibles dont l'organisation porteuse du projet (qui remplit la demande de subvention), dont le territoire d'intervention est au moins 2 départements ou à l'échelle d'une métropole (demande de subvention comprise entre 30 001 et 50 000 euros par an) ;
- **Niveau local** : projet porté par une organisation seule ou un consortium de 2 à 5 organisations dont l'organisation porteuse du projet (qui remplit la demande de subvention), dont le territoire d'intervention est au moins à l'échelle d'une commune ou d'un club (demande de subvention comprise entre 10 000 et 30 000 euros par an).

COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

- **Niveau régional** : les projets proposés à l'échelon régional doivent :
- Se dérouler sur au moins 2 départements
 - Avoir un caractère expérimental consistant à évaluer une solution nouvelle présentant une valeur ajoutée par rapport à l'existant ou présenter un caractère nouveau (changement d'échelle du local au régional, essaimage, évolution significative) ;
 - Être expérimentés sur au moins un territoire labellisé Terre de Jeux 2024 ; présenter un potentiel de duplication sur d'autres territoires (au moins 2 départements) et/ou auprès d'autres publics ;
 - Être portés par un consortium de trois à cinq structures aux expertises complémentaires dont l'organisation porteuse du projet (qui remplit la demande de soutien) et au moins un représentant du mouvement sportif et un acteur du mouvement olympique et paralympique territorial (régional et/ou départemental) ;
 - Les projets déjà soutenus dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST) ou via des projets sportifs fédéraux (PSF) de l'Agence Nationale du Sport ne seront pas éligibles ;
 - La demande financière doit être comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros.

- **Niveau local** : les projets proposés à l'échelon local doivent :
 - Être proposés par un porteur de projet unique, sans obligation de réponse en consortium. Ils doivent bénéficier non seulement à leur public mais aussi à d'autres publics de leur territoire, en lien avec un autre acteur local de l'intérêt général (association, représentant du mouvement sportif, collectivité). La structure candidate doit avoir déjà identifié et établi des liens avec le ou les acteurs avec lesquels elle envisage la mutualisation ; Les projets déjà soutenus dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST) ou via des projets sportifs fédéraux (PSF) de l'Agence Nationale du Sport ne seront pas éligibles. Les projets soutenus dans le cadre de cet Appel à projets ne pourront pas être soutenus par ailleurs par le FDD ;
 - La demande doit être comprise entre 10 000 euros et 30 000 euros.

5

**COMMENT
CANDIDATER ?**

DÉPOSER UN DOSSIER

<https://aap-impact.paris2024.org/fr/>



[Accueil](#)

[Déposer un projet](#)

[Mon compte](#)

Pour vous aider à déposer votre dossier, vous trouverez sur les liens suivants :

1. Le règlement des appels à projets

2. Une [Foire Aux Questions](#)

3. Un [guide pratique](#) pour déposer votre candidature

4. [Les critères d'évaluation](#) permettant d'évaluer les projets déclarés éligibles.

5. Une liste de contact

Retrouvez les dates des autres appels à projets et toutes les informations sur le



Impact 2024 concrétise la volonté de Paris 2024 et de ses parties prenantes (le CNOSF, le CPSF, l'Agence Nationale du Sport, l'Etat, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis, les quatre Etablissements Publics Territoriaux de Seine-Saint-Denis - Plaine Commune, Paris Terre d'Envol, Est Ensemble, Grand-Paris-Grand-Est - et la Ville de Marseille) de valoriser et soutenir ceux qui au quotidien renforcent la place du sport dans la société et développe l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous.


DÉPOSER UN DOSSIER

<https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

Un écran d'éligibilité permet de filtrer automatiquement les projets éligibles ou non éligibles

IMPACT 2024 - QUESTIONNAIRE D'ÉLIGIBILITÉ

1. Testez l'éligibilité de votre projet

 [Dupliquer depuis un
projet existant](#)

Boîte à outils Impact 2024

Pour vous aider à
déposer votre dossier,
vous trouverez sur les
liens suivants :

1. Le [règlement](#) de l'appel à
projets à destination du
CNOSF, CPSF, et des
fédérations olympiques et
paralympiques inscrites au
programme des Jeux

TESTEZ L'ÉLIGIBILITÉ DE VOTRE PROJET 1/1

Avant de remplir votre dossier de candidature, veuillez remplir ce premier questionnaire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet.

Une fois ce premier questionnaire complété, vous recevrez un mail vous notifiant de l'éligibilité de votre projet.

Quel est le nom de votre projet ? *

Votre projet est-il lauréat Impact 2024 ? *

Un projet lauréat est un projet ayant reçu une subvention suite à la sélection des projets en 2020 et 2021.

Retrouvez la liste des projets lauréats 2021.

Retrouvez la liste des projets lauréats 2020.

- Oui
 Non

Quel type d'organisation êtes-vous ? *

Pour être éligible au portage d'un projet, il faut être une organisation :

- d'intérêt général ou d'utilité publique
- à but non lucratif
- être constitué en association ou en fondation (Ces 3 critères sont cumulatifs.)

Vous pouvez retrouver [ici](#) les critères d'éligibilité au mécénat.

Ou



- être une collectivité locale et/ou territoriale





DÉPOSER UN DOSSIER

<https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

Réception d'un mail en fonction de l'éligibilité ou non du projet

[Impact 2024] - Votre projet Foot ensemble est éligible

 Impact 2024 <noreply@optimytool.com>
À  Doriane Pau

 Répondre  Répondre à tous  Transférer 

jeu. 20/01/2022 14:41

Bonjour,

Nous vous remercions de l'intérêt porté à Impact 2024 ainsi que de la confiance que vous nous avez accordée.

Nous avons le plaisir de vous informer que votre projet est éligible et vous invitons à compléter le prochain volet intitulé "Impact 2024 - Appel à projets".

Attention à ce stade, vous avez seulement vérifié l'éligibilité de votre projet. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour continuer la soumission de votre projet :

[Accéder au volet "Impact 2024 - Appel à projets"](#)

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au vendredi 15 avril 2022 (18h heure de Paris) pour compléter et valider le dossier de candidature.

Pour vous aider à déposer votre dossier, retrouvez [une FAQ](#) ainsi que toutes les informations nécessaires sur la [page d'accueil](#).

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à nous adresser un message à l'adresse suivante impact@paris2024.org.

Nous vous souhaitons bonne chance dans le dépôt de votre candidature.





A bientôt!

L'Equipe Impact 2024

RÉCEPTION D'UN MAIL INDIQUANT L'ÉLIGIBILITÉ OU LA NON-ÉLIGIBILITÉ DU PROJET DÉPOSÉ

[Impact 2024] - Votre projet Projets n'est pas éligible - Impact2024 - 2022 - 003

 Impact 2024 <noreply@optimytool.com>
À  Doriane Pau

 Répondre  Répondre à tous  Transférer 

jeu. 20/01/2022 09:40

Bonjour,

Nous vous remercions de l'intérêt porté à Impact 2024 ainsi que de la confiance que vous nous avez accordée.

Nous vous informons que votre projet ne répond pas aux critères d'éligibilité de notre appel à projets. Retrouvez [les critères d'éligibilité](#) de l'appel à projets "Impact 2024" co-porté par l'Agence Nationale du Sport (ANS), le Fonds de dotation de Paris 2024, le Comité National Olympique et Sportif français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif français (CPSF), la Ville de Paris et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Pour rappel, les projets éligibles doivent :

- **Etre porté par un acteur éligible :**

Pour être éligible, l'organisation porteuse doit être :

- d'intérêt général ou d'utilité publique
- à but non lucratif
- être constitué en association ou en fondation

Ces 3 critères sont cumulatifs.

Si votre organisation représente un autre type d'organisation d'intérêt général et/ou d'utilité publique à but non lucratif (exemple : écoles, établissement scolaire, établissement de l'enseignement supérieur) vous ne pouvez pas porter un projet Impact 2024 mais pouvez être membre d'un consortium. Nous vous invitons donc à vous rapprocher d'un acteur éligible pour déposer votre projet ensemble.

Des outils à votre disposition

A retrouver sur <https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

Boîte à outils Impact 2024

Pour vous aider à déposer votre dossier, vous trouverez sur les liens suivants :

1. Une [Feuille Aux Questions](#)
2. Un guide pratique pour déposer votre candidature
3. La liste des [acteurs éligibles](#) et des [critères d'éligibilité](#) pour l'appel à projets à destination des acteurs de la société civile
4. Les [critères d'évaluation](#) des appels à projet
5. La [liste et les coordonnées](#) des territoriaux
6. [L'Heure Impact](#) destination des acteurs de la société civile

Retrouvez les dates des autres appels à projets et toutes les informations sur le [Fonds de dotation Paris 2024](#) sur le site de [Paris 2024](#).

LA BOÎTE À OUTILS CANDIDATS

La [boîte à outils des candidats](#) contient les éléments dont vous avez besoin : règlements des AAP, FAQ, critères



L'Heure Impact 2024

Ce temps d'échange hebdomadaire est une permanence prévue pour répondre à vos différentes interrogations à la fois techniques et pratiques sur la manière de remplir votre

L'HEURE IMPACT 2024 DÉDIÉE

Un créneau dédié avec l'équipe Impact 2024 pour vous accompagner (dates sur le site)



INSTRUCTION - GUIDE TUTORIEL OPTIMV

Table des matières

IMPACT 2024, VOTRE Outils	2
Les grandes étapes de l'instruction Outils	3
Rappel	4
Se connecter	4
L'inscription	4
Les critères d'éligibilité	5
Le processus d'évaluation de votre candidature	6
Les différents statuts des projets	7
Check list	7

GUIDE DE DEPOT DE DOSSIER

Un Guide tutoriel

A large, dark blue, stylized number '6' is centered on a white, tilted rectangular background. The number has a thick, rounded stroke and a circular bottom loop. The white rectangle is positioned in the upper left corner of the overall image, which has a green background with a blue circular shape at the bottom.

LE PARCOURS DE SÉLECTION

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

L'appel à projets et les différentes étapes
des comités régionaux

- **Ouverture de la plateforme** : du 16 janvier au 3 mars 2023
- **Heure Impact** : tous les mardis de 14h à 15h du 24 janvier 2023 au 28 février 2023
 - Webinaire le mardi 7 février de 14h à 14h30 : « Bien vérifier que votre projet est inclusif »
 - Webinaire le mardi 14 février de 14h à 14h30 : « bien comprendre la notion d'innovation sociale »
- **Comité d'instruction régional** : avant fin avril 2023
- **Comité de sélection national** : mi-mai 2023
- **Annonce des résultats** : fin mai 2023
- **Versement des subventions** : avant l'été 2023

LA COMPOSITION DES COMITÉS D'INSTRUCTION

Comité d'instruction régional :

- Les représentants du mouvement sportif du CNOSF et du CPSF
- Les représentants de la DRAJES
- Les représentants du Conseil régional
- Selon leurs possibilités, les services du fonds de dotation Paris 2024

Comité d'instruction national :

- Le Comité d'instruction national présélectionne les dossiers selon les critères de sélection présentés dans le règlement. Il remet une liste de dossiers présélectionnés avec ses avis argumentés au Comité de sélection au moins 15 jours avant la date du Comité de sélection.

UNE INSTRUCTION



PAR
TERRITOIRE

LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT

- Porteurs de projets **lauréats de l'appel à projets Impact 2024 en 2021** => remplir le **bilan final** de leur projet lauréat.
- Porteurs de projets **lauréats de l'appel à projets Impact 2024 en 2022** => remplir le **bilan intermédiaire** de leur projet lauréat.
- En tant que lauréat Impact 2024, vous avez la possibilité de dupliquer les réponses remplies lors du dépôt de votre candidature lors des années précédentes.

=> cliquez sur "Dupliquer depuis un projet existant" à gauche de l'écran.

Vous pouvez choisir le projet à dupliquer ainsi que les écrans à copier. Cette fonctionnalité vous permet de pré-remplir les questions sur base de votre projet lauréat. Nous vous invitons à mettre à jour toutes modifications concernant votre organisation. Certaines questions du formulaire ont été modifiées et/ou ajoutées, il vous est donc demandé de les remplir.

7

**QUESTIONS /
RÉPONSES**

Vos interlocuteurs en région Centre-Val de Loire :

- **Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports Centre-Val de Loire :**
Yassire BAKHALLOU - yassire.bakhallou@ac-orleans-tours.fr - 06 30 07 53 33
- **Comité Paralympique et Sportif Français :**
Emmanuelle OLIER - e.olier-singh@france-paralympique.fr – 07 61 32 69 02
- **Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire :**
Alicia MAINFERME – aliciamainferme@franceolympique.com – 06 95 86 91 74
- **Conseil régional Centre-Val de Loire :**
Jean-Baptiste Cave - jean-baptiste.cave@centrevaldeloire.fr - 02 38 70 33 44